

# Systeme politique montréalais

POL4840 — Groupe 30 — Hiver 2017

- Aperçus historiques sur le développement urbain de Montréal et de l'agglomération.
- Étude des caractéristiques institutionnelles majeures de la ville de Montréal et de la communauté urbaine de Montréal.
- Analyse de la configuration des forces politiques et économiques montréalaises (groupes de pression, comité de citoyens, partis politiques).
- Fondements de la dynamique des relations entre Montréal, la C.U.M. et les autres instances gouvernementales actives dans l'agglomération montréalaise.

**Chargé de cours :**

**Courriel :**

**Bureau :**

**Téléphone :**

**Disponibilités :**

**Florent Michelot**

[michelot.florent@uqam.ca](mailto:michelot.florent@uqam.ca)

A-3610

514 987-3000, poste 4527 (pas de messagerie)

Le mercredi, de 15 h 30 à 17 30 h et sur rendez-vous



Illustrations : Caroline Lavergne  
 © Tous droits réservés — @carolinedessine

<b>Présentation du cours</b> .....	<b>1</b>
Descriptif officiel .....	1
Commentaires du chargé de cours .....	1
Compétences et objectifs .....	1
<b>Plan de cours</b> .....	<b>2</b>
Introduction et mise en contexte .....	2
1 <sup>e</sup> partie. Les structures politico-administratives montréalaises.....	2
2 <sup>e</sup> partie. L'exercice de la démocratie municipale .....	2
Conclusion .....	2
<b>Évaluation des compétences</b> .....	<b>2</b>
Exigences et évaluations .....	2
Entente d'évaluation avec les étudiants .....	2
Liste de travaux.....	3
Barème de notation .....	5
Exigences et critères d'évaluation.....	5

## Présentation du cours

### Descriptif officiel

- Aperçus historiques sur le développement urbain de Montréal et de l'agglomération.
- Étude des caractéristiques institutionnelles majeures de la ville de Montréal et de la communauté urbaine de Montréal.
- Analyse de la configuration des forces politiques et économiques montréalaises (groupes de pression, comité de citoyens, partis politiques).
- Fondements de la dynamique des relations entre Montréal, la C.U.M. et les autres instances gouvernementales actives dans l'agglomération montréalaise.

### Commentaires du chargé de cours

Cet enseignement a pour objectif principal de familiariser l'étudiant avec les grands principes et enjeux qui régissent la structure et les modalités de fonctionnement des organismes et des appareils publics de la ville de Montréal et de son agglomération.

Appuyé par des exposés théoriques et des études de cas de praticiens ainsi que d'acteurs publics et à l'aune des grands principes développés en cours, l'étudiant sera amené à comprendre et à analyser les grandes problématiques contemporaines du milieu municipal montréalais.

Il vise à apporter une réflexion autonome quant aux aspects structurels (lois, administration, ressources humaines, etc.) et sectoriels (économie, droit, programmes et politiques publiques, etc.) qui animent l'administration et les différents réseaux du secteur public.

### Compétences et objectifs

Expliquer les cheminements de prises de décisions dans l'administration.

*Au terme de cet enseignement, l'étudiant devrait être en mesure de percevoir, de façon systémique, le fonctionnement politico-administratif de Montréal et de ses instances, à l'aide des connaissances acquises et de ressources employées par l'administration.*

	Énoncé de l'objectif
Objectif 1	Identifier convenablement l'évolution des principaux enjeux de la métropole montréalaise, en s'appuyant sur une réflexion multidisciplinaire.
Objectif 2	Discuter, de façon contradictoire, de l'organisation des institutions montréalaises et de leurs prérogatives respectives, en étudiant les lois et chartes applicables.
Objectif 3	Réemployer, de façon critique, les principales idéologies du débat public en formulant un raisonnement cohérent, par l'examen des principales théories administratives et sociologiques.
Objectif 4	Expliquer rigoureusement un événement de l'actualité montréalaise, en utilisant une démarche dialectique.

## Plan de cours

### Introduction et mise en contexte

Date	Titre
Semaine 1	Présentation et discussion du plan de cours avec les étudiants
Semaine 2	Montréal, un regard croisé entre chiffres et histoire. Urbanité et politique.
Semaine 3	Déplacement à l'Hôtel de Ville. Dialogues avec les acteurs de l'Hôtel de Ville de Montréal
Semaine 4	Principes et enjeux des politiques municipales : des préoccupations panquébécoises

### 1<sup>re</sup> partie. Les structures politico-administratives montréalaises

Date	Titre
Semaine 5	Cadre juridique et politique de Montréal
Semaine 6	La réforme de 2002 : quel choix de décentralisation et de démocratie pour Montréal ?
Semaine 7	La métropolisation de Montréal et sa gouvernance, de la C.U.M. à la CMM.
Semaine 8	<i>Semaine de lecture</i>
Semaine 9	Le système électoral montréalais : codifier la vie politique et garantir la participation du plus grand nombre

### 2<sup>e</sup> partie. L'exercice de la démocratie municipale

Date	Titre
Semaine 10	Activité de suivi des travaux de fin de session
Semaine 11	La démocratie représentative à Montréal : institutions et pratiques.
Semaine 12	Le rôle des partis politiques municipaux montréalais.
Semaine 13	La démocratie municipale montréalaise : quelle dimension participative ?
Semaine 14	Les mouvements urbains montréalais

### Conclusion

Date	Titre
Semaine 15	Salon des exposants

## Évaluation des compétences

### Exigences et évaluations

Selon l'entente à convenir avec le groupe, l'évaluation est progressive et comporte cinq modalités obligatoires.

Le chargé de cours sera disponible pour l'encadrement pédagogique en vue de la préparation des travaux et de l'examen de mi-session.

### Entente d'évaluation avec les étudiants

- 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation
  - a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
  - b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;

- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.
- 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation
    - Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :
      - a) le nombre et les échéances des évaluations ;
      - b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.
    - Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.
  - 6.9.3 Procédure
    - Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## Liste de travaux

### Élément d'évaluation n° 1 :

- **Lire et questionner les concepts/approches, à partir des fondements et de leur application**
- Production attendue :
  - Ouverture et animation d'un forum de discussion
  - Entretenir un échange avec ses pairs
- Ressources requises :
  - Textes sur Moodle
  - Temps de lecture approprié
- Remise : à tour de rôle, une fois dans la session
- Pourcentage de la note finale : **20 %**.

**La compréhension des fondements est évaluée ici sur deux aspects : 1) l'habileté à initier une discussion de manière pertinente, 2) l'habileté à participer à des discussions en s'appuyant sur des connaissances scientifiques.**

**Pour y parvenir, des échanges sont au programme de chaque rencontre et sont animés autour des textes assignés au cours. D'abord, une questionneuse ou un questionneur sera désigné chaque semaine pour transmettre au groupe *via* le forum du cours sur Moodle, deux questions sur l'un des textes assignés au cours - au plus tard à 12h, le lundi précédant la séance du mercredi.**

**Les autres participants devront contribuer aux échanges qui auront lieu au cours et dont l'animation sera assurée conjointement par la professeure et le questionneur ou la questionneuse de la semaine (10 %). La participation active de chacun à ces discussions ainsi qu'aux présentations finales des collègues sera aussi prise en compte (10 %).**

### Élément d'évaluation n° 2 :

- **Questionnaire à la maison.**
- Production attendue : chaque semaine, répondre deux questions à choix multiples sur Moodle
- Ressources requises :
  - Notes de cours
  - Diaporamas
  - Lectures
- Date : Au cours de la semaine 8
- Pourcentage de la note finale : **10 %**

### Élément d'évaluation n° 3 :

- **Discuter de l'actualité politique municipale**
- Production attendue :
- Date de remise : Semaine 15.
- Pourcentage de la note finale : **20 %.**

**Tout au long de la session, vous devrez alimenter le groupe Facebook du cours en proposant des publications pertinentes. Au minimum, vous devrez y déposer un article de presse récent et un article scientifique accompagné d'une publication de 250 mots, et commenter au moins deux publications de vos pairs (50 mots minimum), en veillant à répartir ses interventions convenablement tout au long de la session. Au terme de la session, vous devrez produire un portfolio regroupant toutes vos interventions, accompagné d'un texte de réflexion de 2 pages.**

### Élément d'évaluation OPTIONNEL :

- **Établir une carte conceptuelle des institutions de Montréal, des arrondissements à la métropole**
- Production attendue :
  - Schématiser visuellement, sous forme de graphique, l'organisation des institutions Montréal et de leurs responsabilités
- Remise : semaine 6.
- Pourcentage de la note finale : **5 % DE BONUS.**

### Élément d'évaluation n° 4 :

- **Problématisation d'un enjeu et entrevue en baladodiffusion à l'aide du discours produit par un acteur politique montréalais.**
- Production attendue : Produire et diffuser sur le blogue du cours une entrevue avec un politicien ou un administrateur de Montréal sur un sujet que vous aurez problématisé au préalable.
- Date de remise : Semaine 12.
- Pourcentage de la note finale : **25 %.**

**En vue de l'évaluation n° 5, vous êtes invités à vous pencher, en équipe de deux, sur un sujet de votre choix afin d'en faire ressortir les enjeux institutionnels et politiques. Pour y répondre, vous devrez aller consulter un acteur de terrain et archiver cette rencontre. Au terme de l'exercice, vous devrez produire un rapport de trois pages faisant état de vos questionnements et des conclusions que vous tirez de vos échanges. Ce rapport, accompagné de l'entrevue montée dans un format de 5 min, sera communiqué sur le blogue du cours.**

### Élément d'évaluation n° 5 :

- **Sommaire décisionnel d'une politique montréalaise.**
- Production attendue : Mettre sur pied une « politique publique montréalaise » en suivant les codes requis par l'administration et la présenter dans un document de 10 pages.
- Date de remise : Semaine 15.
- Pourcentage de la note finale : **25 %**.

**Toujours en équipe de deux, vous tenterez de répondre à la problématique identifiée et problématisée dans le cadre du 4<sup>e</sup> élément d'évaluation, en respectant les normes prescrites par l'administration. Ce projet intégrateur devra être crédible et réaliste, en tenant compte des contraintes habituelles rencontrées par les acteurs politico-administratifs. Pour cela, il devra respecter le gabarit de sommaire décisionnel. Ce sommaire devra être communiqué sur le blogue du cours.**

### Barème de notation

Note	Intervalle
A+	[92,5 – 100]
A	[88,5 – 92,5)
A-	[84,5 – 88,5)
B+	[81,5 – 84,5)
B	[78,5 – 81,5)
B-	[74,5 – 78,5)

Note	Intervalle
C+	[71,5 – 74,5)
C	[68,5 – 71,5)
C-	[64,5 – 68,5)
D+	[62,5 – 64,5)
D	[59,5 – 62,5)
E	[0 – 59,5)

## Exigences et critères d'évaluation

### Présentation et remise des travaux

Comme pour tout travail universitaire, une introduction avec sujet amené, posé et divisé, un développement ainsi qu'une conclusion doivent être retrouvés dans vos travaux (sauf pour le 5). Pour faciliter la structuration de votre travail, privilégiez un plan apparent, c'est-à-dire où les titres et sous-titres sont clairement identifiés.

Chacun des travaux doit comporter une page de présentation indiquant le nom de l'étudiant. Aussi, des gabarits seront mis à votre disposition sur l'espace Moodle du cours. Pour cela, l'UQAM, la faculté et le département vous proposent un certain nombre de documents pour vous aider dans l'élaboration de vos travaux. À ce titre, vous devrez notamment respecter :

- pour votre bibliographie : les règles de référencement des sources par type (UQAM)<sup>1</sup> ;
- les différents guides de méthodologie du département de Science politique (UQAM)<sup>2</sup>.

Sauf exception, tous les travaux doivent être remis en format électronique via la plateforme Moodle ainsi que sur le blogue du cours ([pol4840.uqam.ca](http://pol4840.uqam.ca)). Pour déposer vos travaux, entrez les identifiants suivants :

<sup>1</sup> <http://www.guidemt.uqam.ca/citer/regles-par-type-ressource>

<sup>2</sup> <https://politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/425-appendices-guide-de-methodologie.html>

- Adresse de la page d'administration : <http://pol4840.uqam.ca/wp-admin/>
- Nom d'utilisateur : etudiantg30h17
- Mot de passe : Pol4840uqam+

### Critères principaux

Chaque travail sera corrigé selon une grille d'évaluation spécifique qui sera communiquée aux étudiants au cours de la session. En règle générale, celles-ci comprendront les éléments suivants :

- Évaluation des connaissances abordées en séances et dans les lectures.
- Structure, cohérence et clarté des arguments présentés.
- Mobilisation d'éléments de culture générale (actualité, lectures personnelles, sens critique).
- Qualité de la langue française.

### Qualité du français

La qualité du français est l'affaire de toute la communauté universitaire de l'UQAM. Bien que de nombreux outils de révision contribuent à améliorer grandement l'orthographe, la syntaxe et la conjugaison dans les travaux, il n'est pas rare que ceux-ci soient malheureusement négligés. Relisez-vous et, au besoin, faites-vous relire !

- Entre 0 et 1,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour l'ensemble du document reste la même.
- Entre 1,6 et 2,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour l'ensemble du document baisse d'un cran (exemple : de B- à C+).
- Entre 2,6 et 3,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour l'ensemble du document baisse de deux crans (exemple : de B- à C).
- Entre 3,6 et 4,4 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour l'ensemble du document baisse de trois crans (exemple : de B- à C-).
- À partir de 4,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour l'ensemble du document baisse également de trois crans (exemple : de B- à C-), mais l'étudiant est invité à consulter pour s'informer de toutes les activités d'amélioration offertes.

### Retards

Tout retard doit être motivé par écrit auprès du chargé de cours avant la date de remise du travail.

Un retard non motivé ou un retard supplémentaire au délai accordé par le professeur entraîne une perte d'un cran (par exemple de B+ à B). Un retard au-delà de la 15<sup>e</sup> semaine entraîne la mention « échec ».



**ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS**

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

**POLITIQUE 16 SUR LE HARCELEMENT SEXUEL**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :  
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

**LE CENTRE PAULO FREIRE**

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

**PLAGIAT***Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

**ENTENTE D'ÉVALUATION**

## 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

## 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

## 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.